



FÉDÉRATION DE TIR DU CANADA

CRITÈRES DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE DE 2022 – Annexe pour l'équipe junior

COVID-19

La Fédération de tir du Canada continue de suivre attentivement l'évolution de la pandémie de coronavirus à l'échelle internationale et nationale. L'organisation veille en outre à évaluer les répercussions que cette situation entraîne pour les athlètes qui tentent de se conformer aux critères énoncés dans le présent document. La pandémie a créé des circonstances qui pourraient nécessiter la modification des présents critères. Le CHP se réserve le droit de modifier les critères en fonction des nouvelles informations et situations qui lui seront soumises. Cela signifie que les critères pourraient devoir être modifiés avec un court préavis.

Tous les athlètes d'âge juniors doivent se conformer à la totalité des *Critères de sélection de 2022*, à l'exception des sections énumérées ci-dessous.

- Section 3 : Les athlètes juniors ne sont pas tenus de participer au Championnat national de 2021.
- Section 3 : Les athlètes juniors doivent toujours présenter un formulaire de DDPQ, mais les pointages rétroactifs seront acceptés. Les athlètes ne sont pas obligés de soumettre le formulaire de DDPQ un mois à l'avance.
- Pour poser leur candidature pour l'Équipe junior de 2022, les athlètes doivent soumettre leurs pointages, le formulaire de DDPQ et leur date de naissance. Le nom et les coordonnées du directeur de la compétition doivent également accompagner la soumission. **Exceptionnellement cette année**, les officiels ISSF (tel que stipulé dans l'annexe « A » des critères de sélection des athlètes 2022) ne sont PAS requis lors de la compétition pour que le score soit pris en compte.